



RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2021



PRESENTATION GENERALE DU SERVICE



I - Les missions



La prévention/
l'information des
habitants



La gestion des
déchèteries



Le tri et la
revalorisation des
déchets recyclables



La collecte des déchets
ménagers résiduels, des
encombrants, des recyclables



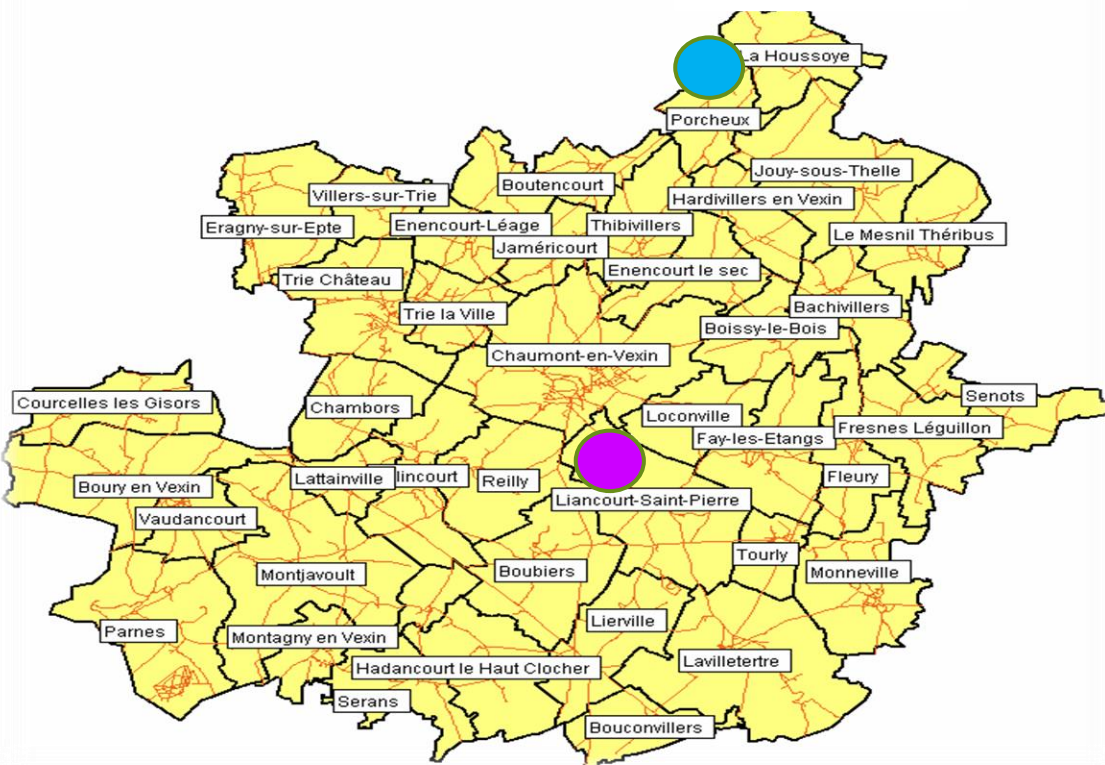
Le traitement des
déchets non
recyclables



II - La population

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle est composée de 37 communes.

Le recensement INSEE de 2016, effectif au 1^{er} janvier 2021 fait apparaître une population totale de 20 721 habitants.

III - Les déchèteries



La Communauté de Communes du Vexin-Thelle dispose d'une déchèterie située fond du Boulleaume - 60240 Liencourt Saint-Pierre  et un point propre situé Rue du Petit Boissy - 60390 PORCHEUX 

IV - Les moyens humains


L'équipe en charge de la collecte/traitement et valorisation des déchets est composée de :

- Une directrice Générale des Services
- 1 responsable du service
- 3 agents en déchèteries
- Les agents des collecteurs et des délégués

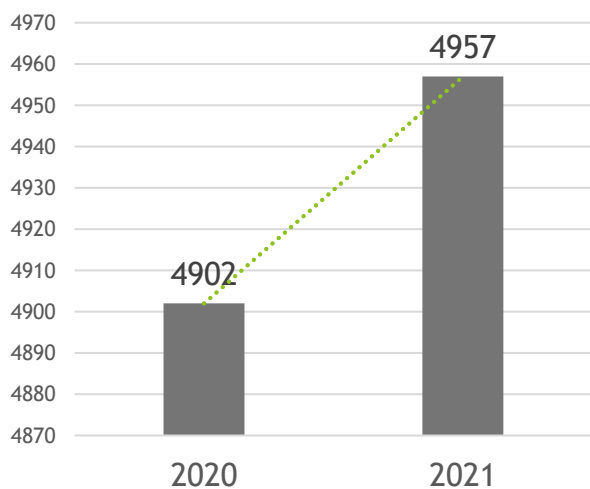
LES INDICATEURS TECHNIQUES POUR 2021



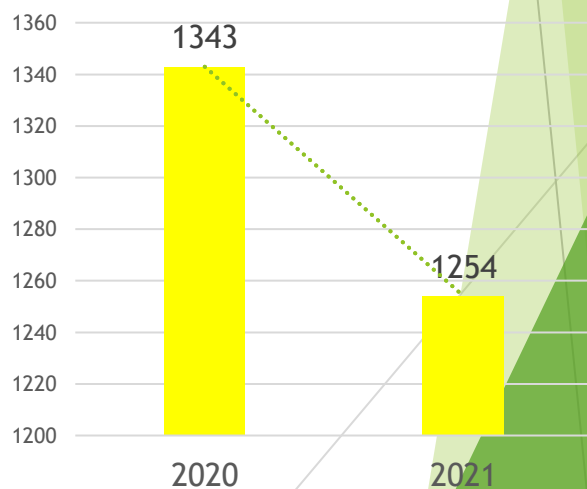
I - Principales données chiffrées de 2021 pour les collectes en porte à porte et en apport volontaire

	2020	2021	Evolution 2020/21
	Tonnes	Tonnes	
Ordures ménagères résiduelles	4 902	4 957	+ 55 Tonnes
Tri sélectif	1 343	1 298	- 45 Tonnes
Verre en porte à porte	693	700	+ 7 Tonnes
Verre en apport volontaire	83	95	+ 12 Tonnes
DEEE en porte à porte	23	13	- 10 Tonnes
Encombrants	572	494	- 78 Tonnes

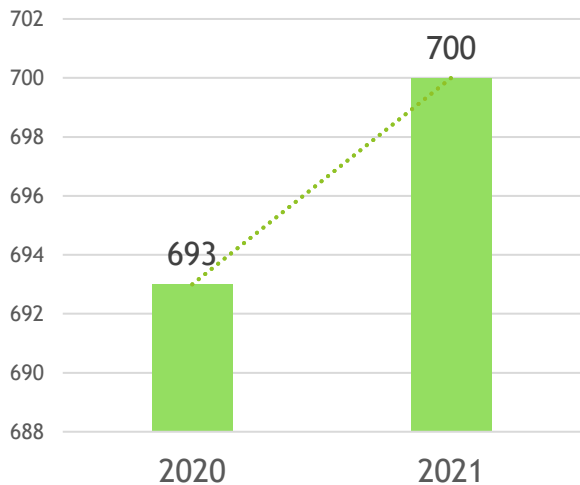
Ordures ménagères résiduelles en tonnes



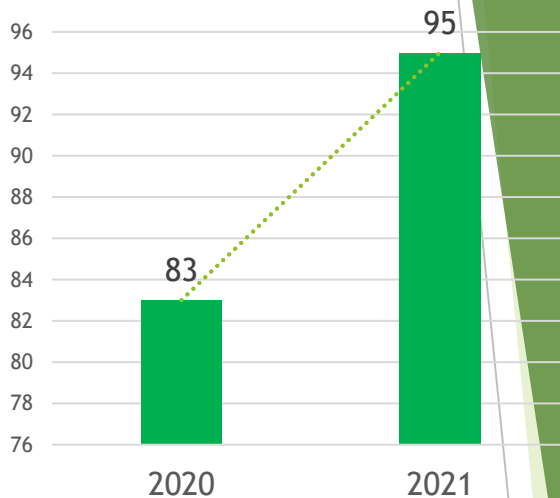
Tri sélectif en tonnes



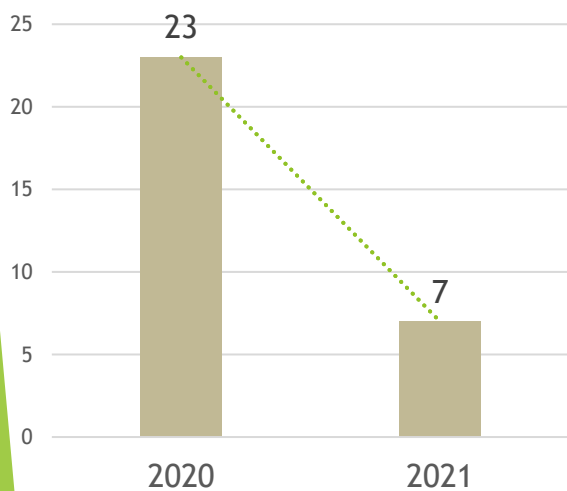
Verre en porte à porte
en tonnes



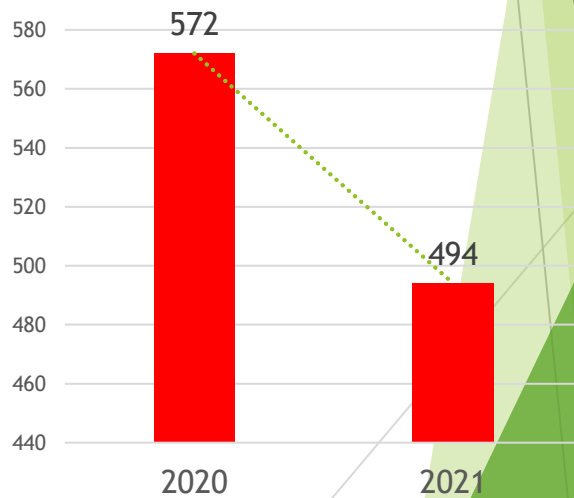
Verre en apport volontaire
en tonnes



DEEE en porte à porte
en tonnes



Encombrants en porte à porte
en tonnes



II - Principales données chiffrées de 2021 pour la déchèterie à Liancourt-Saint-Pierre



	2020	2021	Evolution 2020/21
	Tonnes	Tonnes	
Gravats	2 089	2 438	+ 349
Tout venant	1 718	1789	+ 71
Déchets verts	1 476	2 041	+ 565
Cartons/papiers	68	62	- 4
Métaux	178	177	- 1
Mobilier	250	253	+ 3
Pneus	17	15	- 2
Néons (kg)	296	427	+ 131
Ampoules (kg)	183	215	+ 32
DDS Eco DDS (filère REP)	17	14	- 3
Bois	418	487	- 69



La 2^e vie des équipements électriques

Rapport Annuel 2021 Filière DEEE

C.C. du Vexin-Thelle



EcoLogic

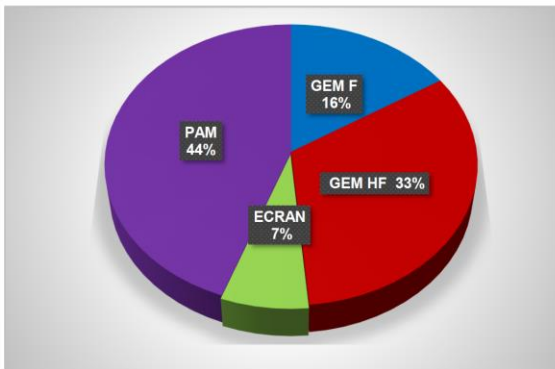


Tonnages collectés 2021

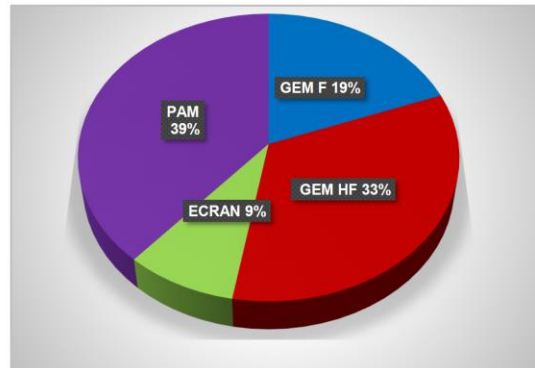
C.C. du Vexin-Thelle		Gem HF	Gem F	Ecrans	Pam	DEEE Réutilisés	Tonnage Total
Tonnage total de la Collectivité:		38,6 t	18,9 t	8,3 t	52,6 t	0,0 t	118,3 t
Déchèteries							
60-0356-01	DCT LIANCOURT ST PIERRE	38,6 t	18,9 t	8,3 t	52,6 t	0,0 t	118,3 t

Répartition par flux collectés 2021





C.C. du Vexin-Thelle



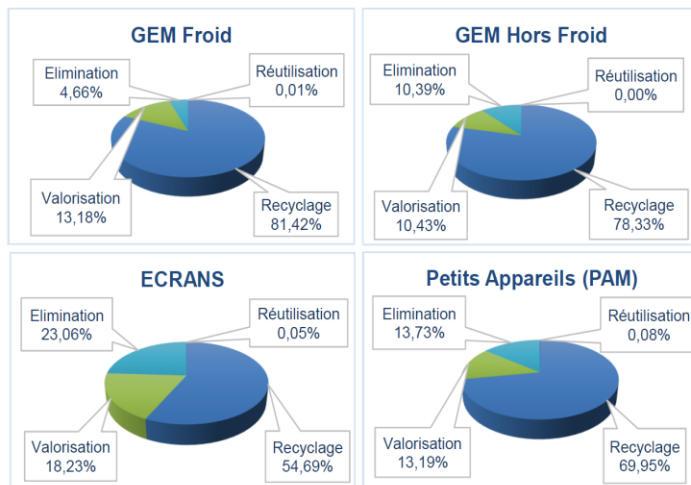
Ensemble des Collectivités Ecologic



Filières Ecologic et valorisations 2021

Flux	Opérateurs dédiés
GEM Froid 	Enlèvement VEOLIA -Nogent sur Oise (60)
	Traitement REFINAL - Bruyères Sur Oise (95)
GEM Hors Froid 	Enlèvement VEOLIA -Nogent sur Oise (60)
	Traitement REVIVAL - Gennevilliers (92)
Ecrans 	Enlèvement VEOLIA -Nogent sur Oise (60)
	Traitement GALLOO - Vernouillet (28)
PAM 	Enlèvement VEOLIA -Nogent sur Oise (60)
	Traitement PAPREC - Pont Sainte Maxence (60)

Performance totale de traitement Ecologic



Performance de traitement de la collectivité

60-0356	C.C. du Vexin-Thelle			
Tonnage total	Réutilisé(*)	Recyclé	Valorisé	Éliminé
118 t	0 t	89 t	15 t	14 t
100,0%	0,0%	75,1%	12,9%	11,9%

(*) réutilisation propre + nationale

EcoLogic



III- Principales données chiffrées de 2021 pour le point propre à Porcheux

	2020	2021	Evolution 2020/21
	Tonnes	Tonnes	
Gravats	252	299	+ 47 Tonnes
Tout venant	206	189	- 17 Tonnes
Déchets verts	304	408	- 104 T
Cartons/papiers	15	9	- 6 Tonnes
Métaux	26	23	- 3 Tonnes
Mobilier	49	45	- 4 Tonnes
Bois	82	83	+ 1 Tonne

LES COLLECTES DES DECHETS RESIDUELS, ENCOMBRANTS ET SELECTIFS



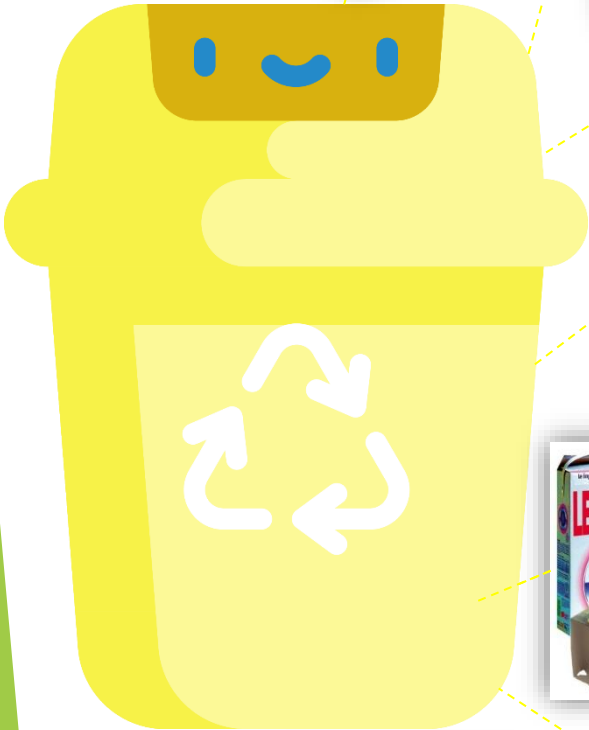
I - Le tri sélectif

Le tri sélectif est organisé en porte à porte sur l'ensemble du territoire. Chaque habitation est dotée d'un bac à couvercle jaune pour collecter les déchets recyclables.

Les déchets acceptés font partie du cahier des charges du barème F signé avec CITEO dans le cadre du « soutien à la performance ».

Depuis 2016, la Communauté de Communes est en extension des consignes de tri ce qui permet de collecter en « mono-flux », à savoir que les anciens « corps creux » et « corps plats » sont mélangés.

Ainsi les déchets suivants peuvent être déposés dans le bac à couvercle jaune.



II - Les camions de collecte

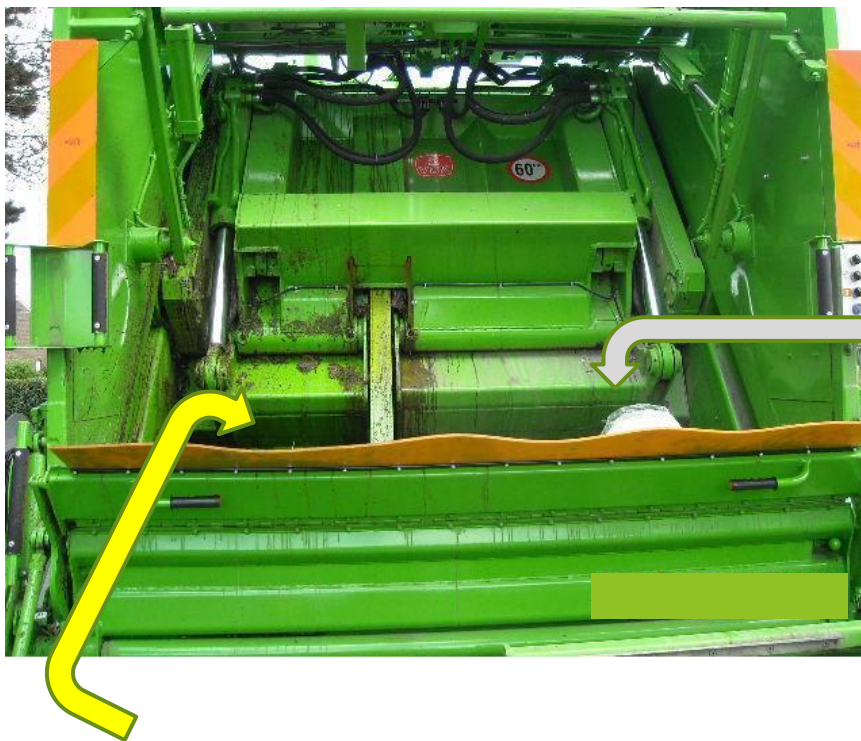
La collecte en porte à porte consiste en un ramassage des déchets ménagers (résiduels et sélectifs) directement chez l'habitant.

Selon des circuits élaborés en partenariat avec le prestataire et la Collectivité, les trajets sont optimisés afin de collecter le maximum de déchets tout en limitant le nombre de trajets des bennes.

Les collectes sont suffisamment fréquentes (1 fois par semaine) pour éviter que les poubelles ne débordent, et que la salubrité publique soit maintenue.

Lors de la collecte, le camion disposant d'une benne bi-compartmentée prend en charge les ordures ménagères résiduelles et les sélectifs. Pour autant ces deux flux ne sont pas mélangés puisque la benne dispose de 2 compartiments distincts, disposant chacun de leur propre système de compaction.

Lors du déchargement d'un flux (OM par exemple), le compartiment des déchets sélectifs est fermé empêchant les déchets de se déverser au sol.



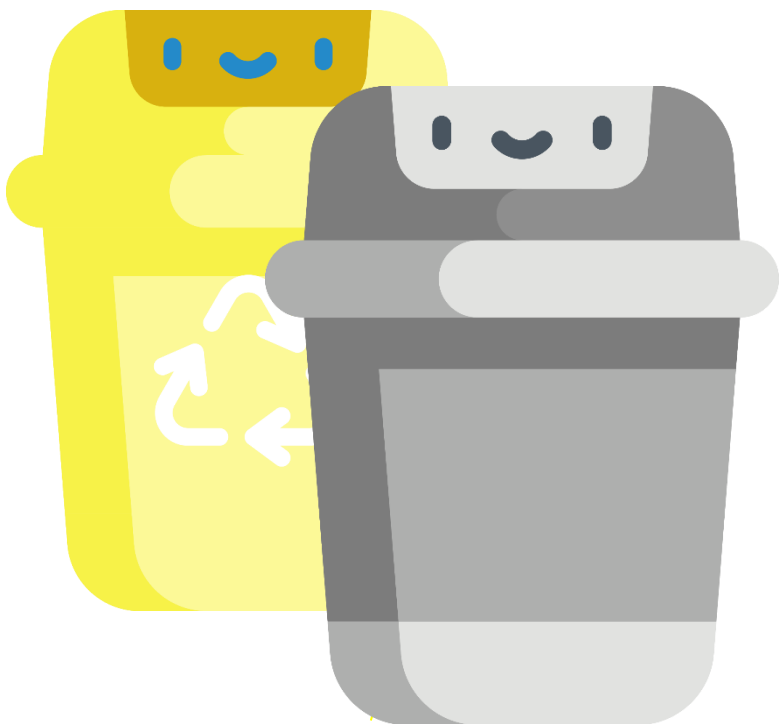
Côté pour
les OM

Côté pour les
sélectifs

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle participe activement à la réduction des gaz à effet de serre, puisque qu'aujourd'hui pour 3 flux collectés (ordures ménagères résiduelles, déchets sélectifs et verre), seuls 2 camions sont utilisés pour les collectes.



III - Les jours de collecte



Lundi

Boutencourt - Courcelles-les-Gisors -
Eragny/ Epte - Enencourt Léage-- Trie
Château - Trie-la-Ville

Mardi

Chaumont-en-Vexin, Liancourt-St-Pierre,
Reilly

Mercredi

Bouconvillers - Boury en Vexin - Chambors -
Delincourt - Hadancourt le haut Clocher -
Lattainville - Montagny - Montjavoult - Parnes -
Vaudancourt - Serans

Jeudi

Boubiers - Fay les Etangs - Fleury -
Fresnes l'Eguillon - Lavilletterte - Lierville -
Loconville - Monneville - Tourly - Senots

Vendredi

La Corne en Vexin, Jaméricourt - Jouy sous
Thelle - La Houssoye - Le Mesnil Théribus -
Porcheux - Thibivillers

IV - Le quai de transfert

Le quai de transfert est géré par le groupe SUEZ. Les apports des déchets sélectifs constituent la moitié des apports de déchets qui sont déposés sur le site. Les autres apports sont constitués par des DI (Déchets Industriels), pour lesquels nous ne sommes pas concernés.

Baisse des entrées de déchets sélectifs :

- Il y a quelques années, ce centre était un centre de tri. Mais l'entreprise SUEZ a perdu son marché avec un grand syndicat de l'Oise. Ainsi ce sont près de 80 % des apports sélectifs qui ne parviennent plus sur ce centre.

De fait ce site sert uniquement à entreposer nos déchets sélectifs. Rochy Condé est donc devenu un quai de transfert

- La société SUEZ possède un autre centre de tri situé sur la commune de Villers St Paul.
- Ce centre de tri étant situé géographiquement beaucoup plus loin que celui de Rochy Condé ; il a été convenu que l'ensemble des déchets sélectifs continueraient d'être déposés par le collecteur sur le site de Rochy Condé.
- Une fois, un tonnage important déposé sur ce site, l'entièreté des déchets est acheminé par les services de SUEZ (sans aucun surcoût pour la Collectivité) sur le centre de tri situé sur la commune de Limeil Brévannes.



- A compter du 1^{er} décembre 2021, nos déchets sont déposés sur le site géré par l'entreprise VEOLIA situé sur la commune de BAILLEUL SUR THERAIN, avant qu'ils ne soient pris en charge par les services du SMDO à destination du centre de tri ou de l'unité de valorisation énergétiques situés sur la commune de VILLERS SAINT PAUL.

V- La collecte du verre en porte à porte

Le verre est collecté en porte en porte et en apport volontaire sur le territoire du Vexin-Thelle.

La collecte s'effectue une fois par mois.

Pour 2019 les communes suivantes ont été collectées comme suit :

Bouconvillers Montigny-en-Vexin Serans		Hadancourt-le-Haut-Clodier Monjavoult		Boury-en-vexin Farnes Vaudancourt		Chambors Delincourt Lattainville	
2 janvier	3 juillet	9 janvier	10 juillet	16 janvier	17 juillet	23 janvier	24 juillet
6 février	7 août	13 février	14 août	20 février	21 août	27 février	28 août
6 mars	4 septembre	13 mars	11 septembre	20 mars	18 septembre	27 mars	25 septembre
3 avril	2 octobre	10 avril	9 octobre	17 avril	16 octobre	24 avril	23 octobre
4 mai	6 novembre	8 mai	13 novembre	15 mai	20 novembre	22 mai	27 novembre
5 juin	4 décembre	12 juin	11 décembre	19 juin	18 décembre	26 juin	28 décembre

Trie-Château		Boutencourt Courcelles-les-Gisors		Enencourt-Léage Éragry-sur-Epte		Trie-La-Ville	
7 janvier	1 ^{er} juillet	14 janvier	8 juillet	21 janvier	15 juillet	28 janvier	22 juillet
4 février	5 août	11 février	12 août	18 février	19 août	25 février	26 août
4 mars	2 septembre	11 mars	9 septembre	18 mars	16 septembre	25 mars	23 septembre
1 ^{er} avril	7 octobre	8 avril	14 octobre	15 avril	21 octobre	22 avril	28 octobre
6 mai	4 novembre	13 mai	11 novembre	20 mai	18 novembre	27 mai	25 novembre
3 juin	2 décembre	10 juin	9 décembre	17 juin	16 décembre	24 juin	23 décembre

Monneville Tourly		Fleury Fresnes-l'Éguillon Serots		Fay-les-Étangs Loconville		Boubiers La Villeterre Lierville	
3 janvier	4 juillet	10 janvier	11 juillet	17 janvier	18 juillet	24 janvier	25 juillet
7 février	1 ^{er} août	14 février	8 août	21 février	15 août	28 février	22 août
7 mars	5 septembre	14 mars	12 septembre	21 mars	19 septembre	28 mars	26 septembre
4 avril	3 octobre	11 avril	10 octobre	18 avril	17 octobre	25 avril	24 octobre
2 mai	7 novembre	9 mai	14 novembre	16 mai	21 novembre	23 mai	28 novembre
6 juin	5 décembre	13 juin	12 décembre	20 juin	19 décembre	27 juin	26 décembre

Chaumont-en-Vexin Secteur 1		Chaumont-en-Vexin Secteur 2		Liancourt-Saint-Pierre Reilly	
5 février	2 juillet	8 janvier	9 juillet	15 janvier	16 juillet
5 mars	6 août	12 février	13 août	19 février	20 août
2 avril	3 septembre	12 mars	10 septembre	19 mars	17 septembre
7 mai	1 ^{er} octobre	9 avril	8 octobre	16 avril	15 octobre
4 juin	5 novembre	14 mai	12 novembre	21 mai	19 novembre
	3 décembre	11 juin	10 décembre	18 juin	17 décembre

La Houssoye Porcheux		Jouy-sous-Thelle		Le Mesnil-Théribus		Jaméricourt La Corne-en-Vexin Thibwillers	
4 janvier	5 juillet	11 janvier	12 juillet	18 janvier	19 juillet	25 janvier	26 juillet
1 ^{er} février	2 août	8 février	9 août	15 février	16 août	22 février	23 août
5 mars	6 septembre	8 mars	13 septembre	15 mars	20 septembre	22 mars	27 septembre
1 ^{er} avril	4 octobre	12 avril	11 octobre	19 avril	18 octobre	26 avril	25 octobre
3 mai	1 ^{er} novembre	10 mai	8 novembre	17 mai	15 novembre	24 mai	22 novembre
7 juin	6 décembre	14 juin	13 décembre	21 juin	20 décembre	28 juin	27 décembre



VI- La collecte du verre en apport volontaire

En plus de la collecte du verre en porte à porte, des colonnes sont disposées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes : Les collectes ont lieu environ 1 fois par mois.

Le verre collecté par la société SEPUR est acheminé vers un quai de transfert situé sur la commune de ROCHY CONDE.

Un camion mandaté par SAMIN (St GOBAIN EMBALLAGES) viendra ensuite prendre disposition du verre ainsi déposé afin de procéder à son recyclage.

La situation géographique sur le territoire des colonnes se répartit comme suit :



L'ISDND



I - L'ISDND

Le centre de traitement et de stockage de déchets ultimes du BOCHET s'étend sur les communes de LIANCOURT ST PIERRE et LIERVILLE au lieu-dit « le fond de Boulleaume ».

L'arrêté préfectoral du 8 janvier 2001 a autorisé SITA FD à procéder à l'extension du site sur une surface de 12 ha 94 dont 1 ha 04 réservé aux bassins pour un volume d'enfouissement de 1 250 000 m³ et ce, pour une durée maximale d'exploitation de 15 années portant la surface totale du site à 30 ha 54 a 08 ca. L'exploitation est prévue jusqu'en 2028/2029 environ.

La sécurité du site est assurée par une surveillance vidéo en dehors des heures d'ouverture afin de prévenir toute intrusion ou acte de malveillance.

Le suivi des eaux est assuré par piézomètres afin de déterminer la présence de fer, zinc, cadmium, chrome, plomb... Les analyses permettent de mesurer la teneur de l'eau en métaux.

Les mesures piézométriques sont complétées par des mesures réalisées sur les eaux de surface dans les bassins présents sur le site. A ces dernières s'ajoutent des analyses mensuelles du biogaz et des contrôles trimestriels des gaz de combustion.

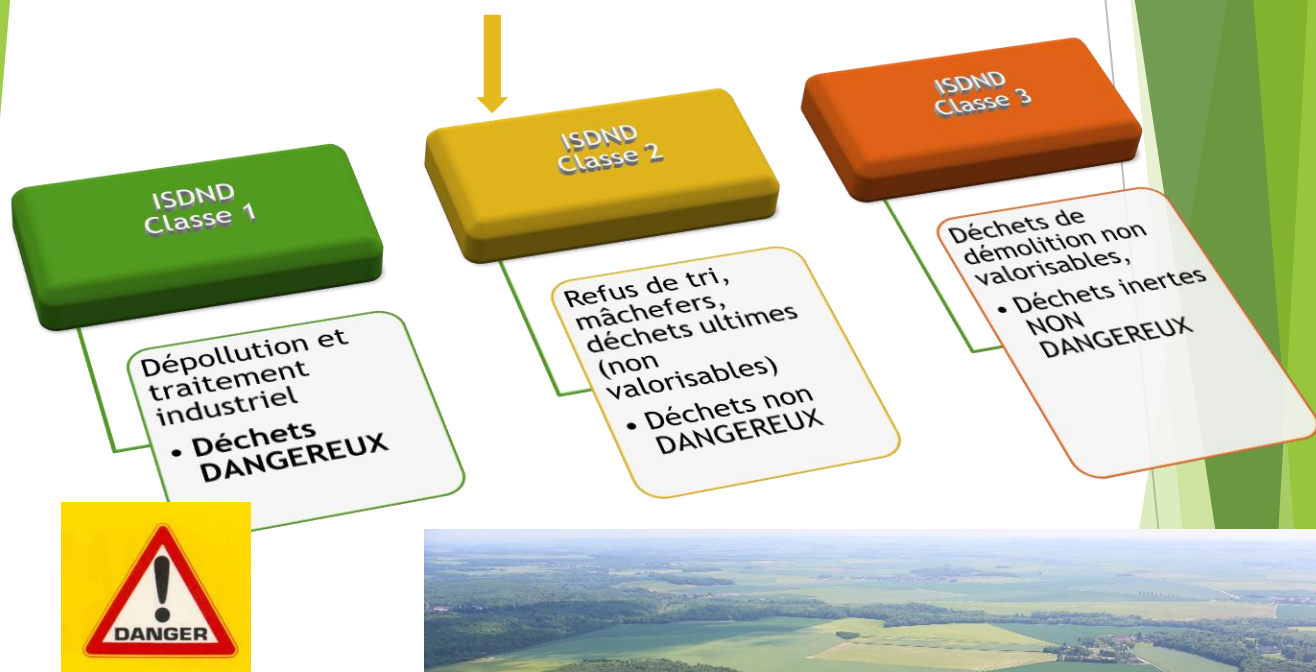


Il existe 3 types d'ISDND qui correspondent chacun à une classification quant à la nature des déchets à traiter.

Le site du « Bôchet » est un ISDND de classe 2. Il fait l'objet d'une surveillance tant au niveau de la sécurité que de l'impact visuel, ainsi que de son intégration à l'environnement.

Toutes les entrées sur le site sont contrôlées au poste de pesée dès l'arrivée des camions par un portail qui détecte la présence éventuelle de déchets radioactifs.

La récupération du biogaz permet à la Collectivité de traiter les déchets apportés avec une TGAP réduite



LE CENTRE DE TRI



I - Le centre de tri

Son objectif est de :

- Éliminer les erreurs de tri des ménages (refus de tri évacués vers l'incinérateur situé à proximité du centre de tri)
- Trier les emballages y compris les nouvelles résines telles que les pots et les barquettes, les films plastique...et les journaux/magazines pour les conditionner (mise en balle notamment), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage avec qui la structure a signé une convention de reprise.

Le centre de tri est constitué :

- D'une zone de stockage des produits issus de la collecte
- D'une ligne de tri manuel et un tri mécanique (notamment pour les déchets contenant de l'acier)
- D'une ligne de tri optique permettant en une fraction de seconde de séparer toutes les autres matières
- D'une zone de conditionnement (presse à balles)
- D'une zone de stockage des produits conditionnés (avant leur transport vers les futurs repreneurs en vue de leur recyclage).



II - Les mises en balles

Une fois les déchets triés ils sont mis en balles (ou en paquets pour l'acier) et acheminés vers les différents repreneurs donnant lieu à :

- Un rachat de matières
- Un soutien à la tonne par CITEO



Ex balles de JRM
(journaux/magazines)



Ex Le PET foncé
(bouteilles
transparentes)



Mise en paquets de
l'acier

III - Les erreurs de tri

Lors des collectes les équipiers doivent vérifier le contenu du bac dédié au tri sélectif. Quand le bac jaune est visiblement trop rempli d'erreurs il est refusé.

Mais il arrive que des erreurs se cachent au fond ou au milieu du bac.

Mais qu'est-ce qu'une erreur de tri ?

C'est un déchet qui n'a pas sa place dans le bac recyclable, et qui, une fois collecté et déposé en centre de tri nécessite d'être évacué et renvoyé vers un centre de traitement pour son élimination.

Les conséquences sont écologiques et économiques.

- Il faut trier ces refus
- Il est nécessaire de les réacheminer pour un traitement approprié
- C'est aussi moins de vente de matériaux, et donc moins d'aides financières de la part de l'éco-organisme CITEO et un montant de TGAP à payer

ZOOM SUR...

C'EST QUOI LES ERREURS DE TRI ?

Une "erreur de tri", c'est un déchet qui n'a pas sa place dans le conteneur à recyclables. Une fois en Centre de tri, ces déchets nécessitent d'être évacués et renvoyés vers le Centre de traitement des ordures ménagères résiduelles. Une "erreur de tri", c'est donc un coût supplémentaire de traitement que l'on peut éviter grâce à la participation de chaque citoyen.

Au Centre de tri, les agents évacuent les "indésirables" à la main. Les emballages valorisables pourront être vendus à des négociants, ce qui réduira le coût de la redevance pour les citoyens.

VALORISABLES

Les erreurs de tri doivent quand à elles, être réacheminées.

LES ERREURS DE TRI LES + FRÉQUENTES

- Les emballages non-vidés
- Les chaussures et textiles
- Les jouets et petits objets
- La vaisselle

Un doute ? Meux vaut déposer votre déchet dans votre poubelle à ordures ménagères ou contacter le service Déchets pour y répondre.

QUE DEVIENNENT LES ERREURS DE TRI ?

Les erreurs de tri engendrent des frais de transport supplémentaires...

TRAITEMENT ORDURES MÉNAGÈRES

Mais aussi un fort surcoût de traitement. Les ordures ménagères étant plus coûteuses à éliminer.

TRAITEMENT ORDURES MÉNAGÈRES

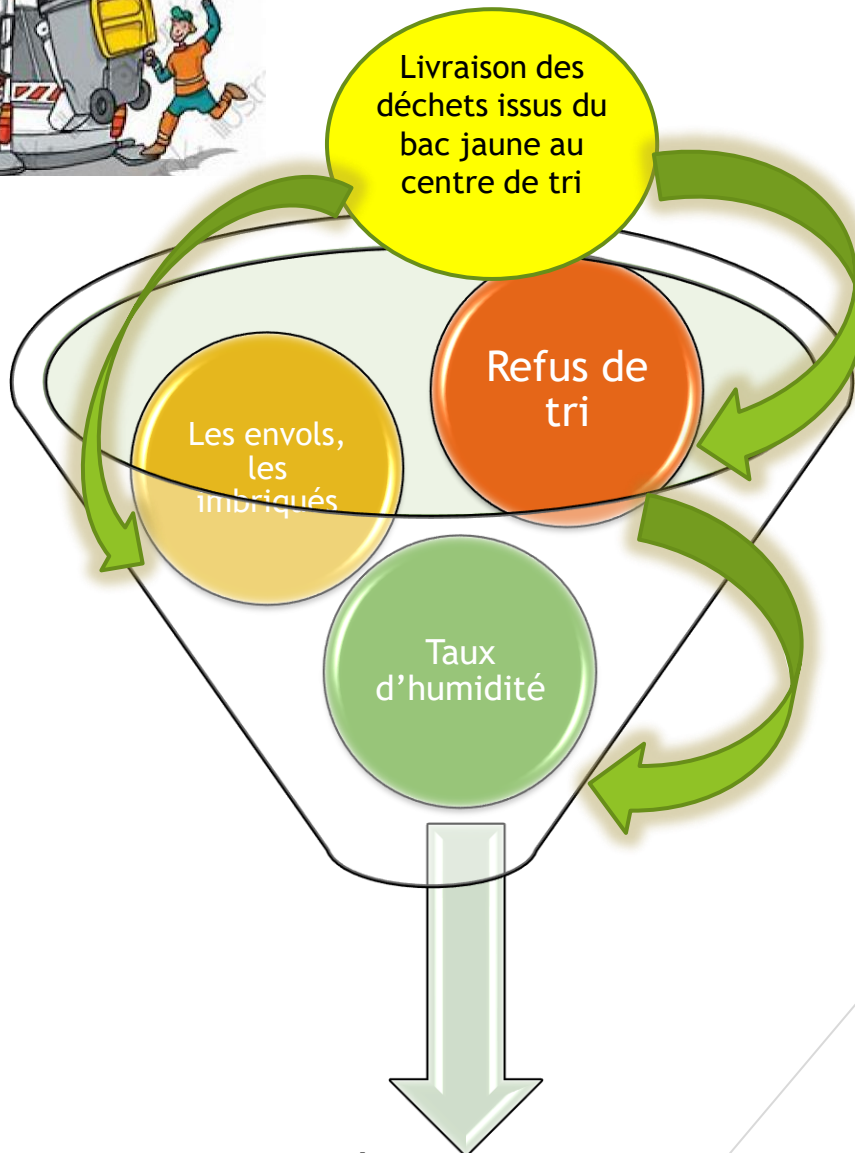
LES ERREURS DE TRI COÛTENT TROP CHER

IMPACTS ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES :

1. DES CENTAINES DE KILOMÈTRES DE RÉACHÈMINEMENT PAR CAMION
2. MOINS DE DÉCHETS RECYCLABLES MAIS AUSSI MOINS DE REVENTE DE MATÉRIEL
3. MOINS D'ARGES FINANCIÈRES
4. UN COÛT DE TRAITEMENT EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PLUS ONÉREUX.

V - La freinte

La freinte est l'écart entre le tonnage entrant (soit le tonnage vidé par le camion, et le tonnage réellement mis en balles). Il est donc constitué des erreurs de tri, mais aussi de déchets trop petits, de déchets compactés, ou bien de déchets qui se seraient envolés. Sans oublier les morceaux de déchets qui sont « perdus » lors de la découpe de la balle.



Tonnages réellement livrables
en filières pour valorisation

VI- Les caractérisations

Pour estimer la qualité et la répartition des déchets issus du tri sélectif, le centre de tri effectue des analyses appelées « caractérisations ». Ces dernières sont effectuées une fois par mois selon un planning établi par la Communauté de Communes.

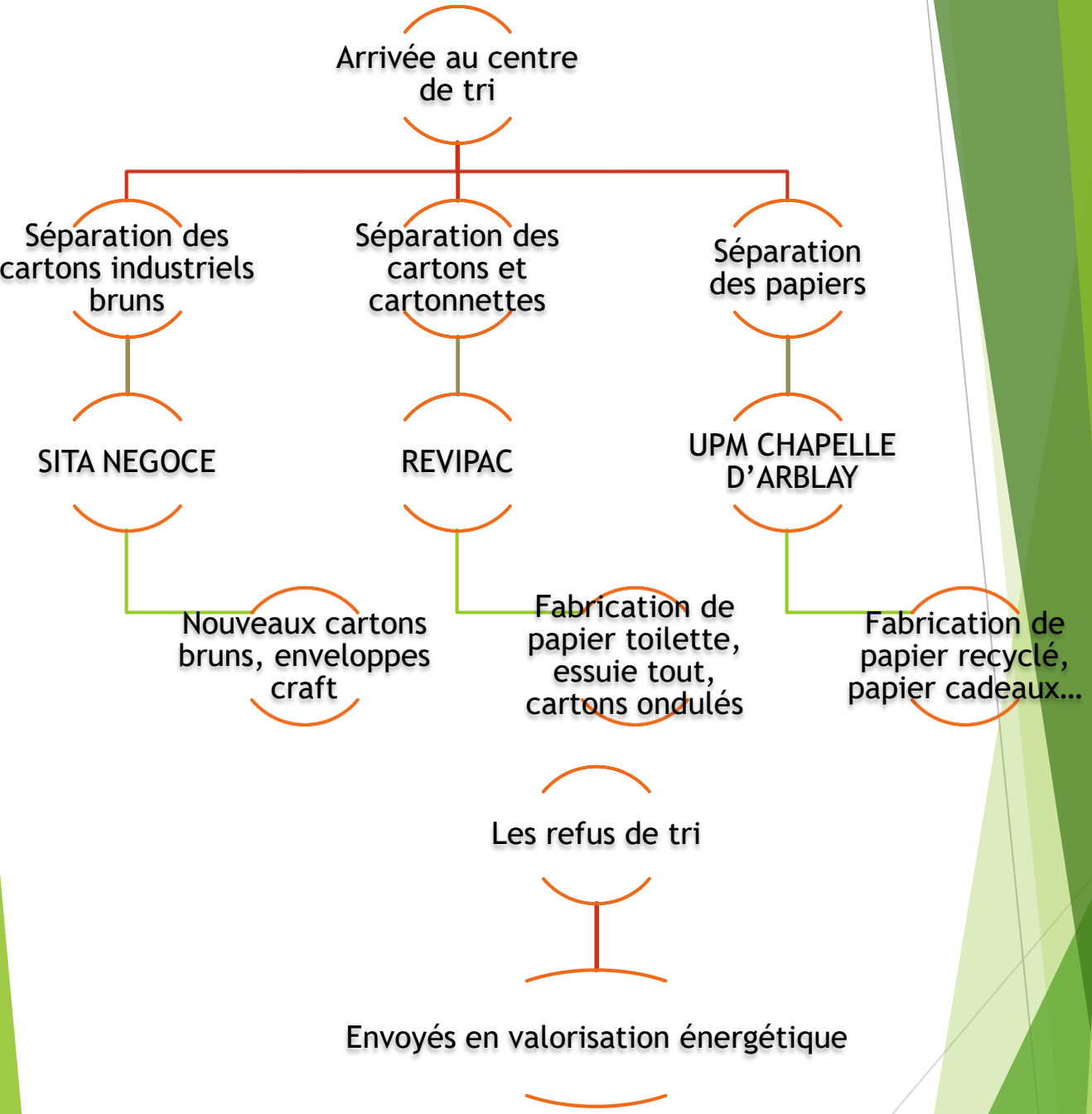
Les caractérisations sur les flux entrants sont réalisées suivant la norme ARFNOR XP-437. Cette norme est obligatoire depuis que la Communauté de Communes a transposé son contrat en cours avec CITEO en contrat dit « Barème F ».

L'ensemble de ces éléments permet à la structure d'effectuer des synthèses mensuelles qui sont envoyées à CITEO afin que les soutiens à la tonne triée soient versés à la Communauté de Communes.

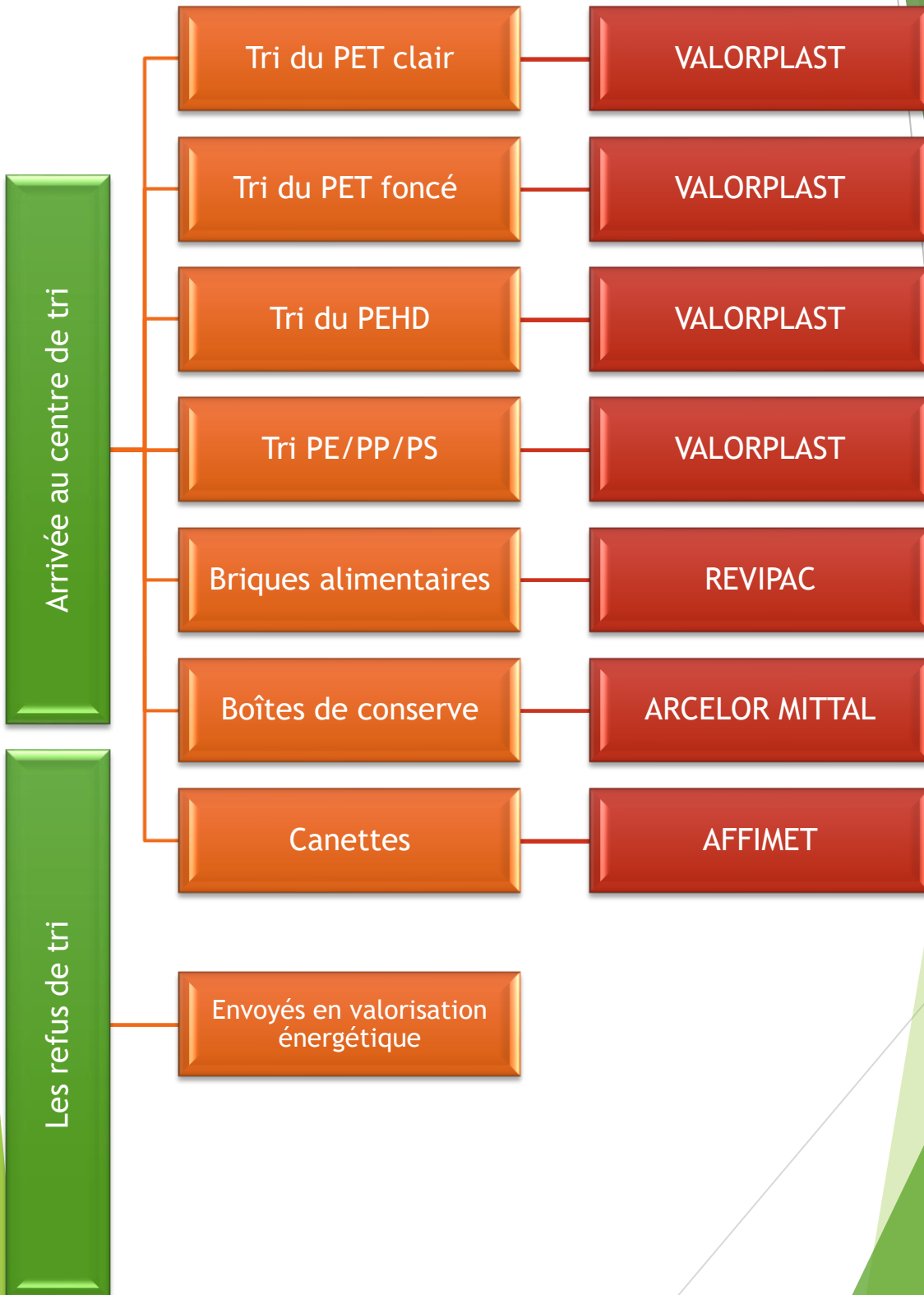
Cela met aussi en avant les différentes erreurs de tri que l'on peut expliquer aux administrés,



VII - Les filières de recyclage des déchets fibreux



VIII - Les filières de recyclage des autres déchets



LA DECHETERIE ET LE POINT PROPRE



I - Les filières retenues par appel d'offres

Attention nouveaux marchés au 1^{er} juillet 2021

Location/rotation des bennes : REMONDIS - au 1^{er} juillet 2021 : SEPUR
Traitement des déchets verts : REMONDIS - au 1^{er} juillet SEDE ENVIRONNEMENT
Traitement des métaux : REMONDIS - au 1^{er} juillet ECO RECYCLING
Traitement des cartons : REMONDIS - au 1^{er} juillet SATEL
Traitement du DIB : SUEZ - Au 1^{er} juillet IDEM
Traitement des déchets dangereux - DDS : COGETRADE - au 1^{er} juillet REMONDIS
Transport et traitement de l'huile de vidange : VALRECOISE - au 1^{er} juillet REMONDIS
Traitement des gravats : SUEZ - Au 1^{er} juillet IDEM
Traitement de l'amiante lié : PICHETA - au 1^{er} juillet LIAISONS DANGEREUSES

II - Les filières REP

Collecte et traitement des DEEE : ECOLOGIC
Collecte et traitement du mobilier : ECO MOBILIER
Collecte et traitement du linge de maison et chaussures : ECO TLC
Collecte et traitement des déchets dangereux- DDS : CHIMIREC
Collecte et traitement des piles : COREPILE
Collecte et traitement des ampoules et néons : RECYLUM
Collecte et traitement des pneus : ALIAPUR
Collecte et traitement des capsules Nespresso : NESPRESSO
Collecte et traitement des extincteurs de - 3 kg : ECOLOGIC
Collecte et traitement des radiographies : RECYCL'M



III - Les installations

Une déchèterie est un centre aménagé ouvert au public pour le dépôt sélectif des déchets dont l'habitant ou le professionnel ne peuvent se débarrasser de manière satisfaisante par la collecte normale des ordures ménagères et du fait de leur quantité ou de leur volume.

Après un stockage transitoire, ces déchets sont valorisés dans des filières adaptées, ou à défaut traités dans l'ISDND du Bôchet (décharge).

La déchèterie comme le point propre sont accessibles à l'ensemble des habitants des 37 communes composant la Communauté de Communes du VEXIN-THELLE ; ainsi qu'aux entreprises.

Ces installations sont soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.



La déchèterie)
Liancourt St Pierre

Le point propre à
Porcheux



IV - Les horaires d'ouverture des deux sites

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 28 février à Liancourt-Saint Pierre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14 h à 17 h	FERMEE	9 h à 13 h et de 14 h à 17 h	FERMEE	9 h à 13 h et de 14 h à 17 h	9 h à 13 h et de 14 h à 17 h	9 h à 13 h

Horaires d'été du 1^{er} mars au 31 octobre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14 h à 19 h	FERMEE	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	FERMEE	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	9 h à 13 h



Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 28 février à Porcheux

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14 h à 17 h	FERME	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	FERME	de 14 h à 17 h	9 h à 13 h et de 14 h à 17 h	FERME

Horaires d'été du 1^{er} mars au 31 octobre à Porcheux

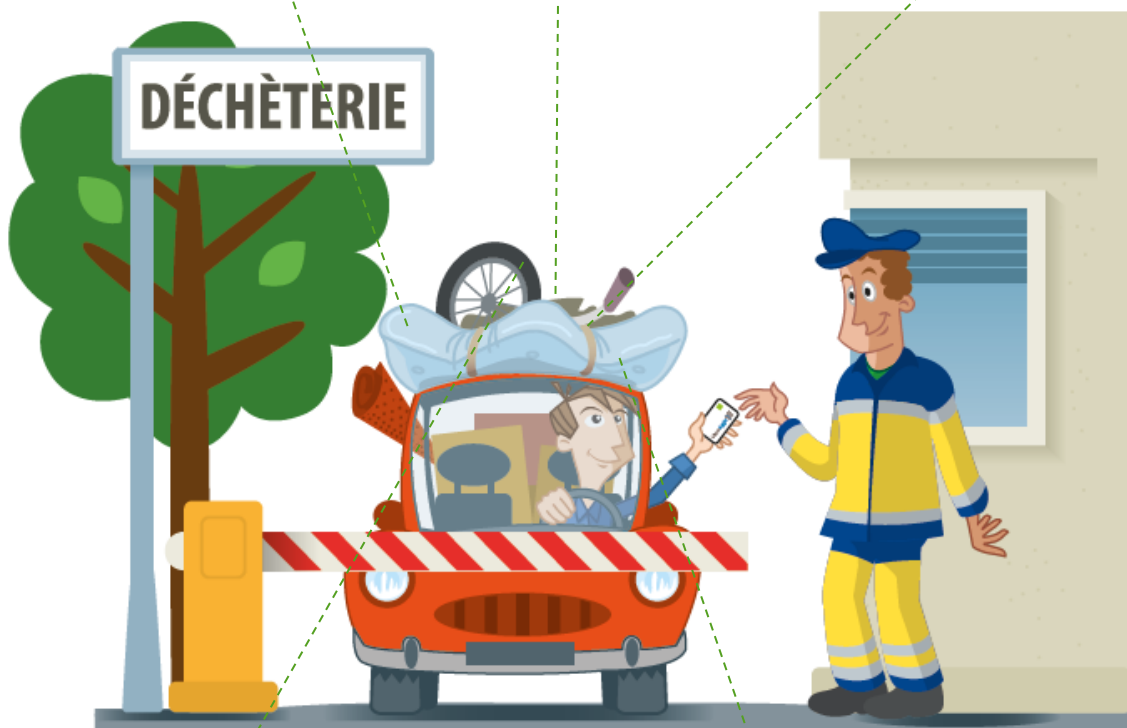
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
14 h à 19 h	FERME	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	FERME	de 14 h à 19 h	9 h à 13 h et de 14 h à 19 h	FERME

V - Les conditions d'accès à la déchèterie et au point propre

Professionnels hors du territoire : 25 €/m³

Particuliers du territoire : GRATUIT

Mairies du territoire : GRATUIT



Etablissements publics du territoire : 10 €/m³

Professionnels du territoire : 15 €/m³

VI - Les exutoires issus des déchèteries

DECHETS	CONTENEURISATION	TRAITEMENT	RECYCLAGE
GRAVATS	Benne 10 m ³	Enfouissement ISDND Classe 2	NON
DECHETS VERTS	Benne 30 m ³	Compostage	OUI
DECHETS DANGEREUX	Géobox étanches	Incinérés, mâchefers enfouis	VALO ENERGETIQUE
NEONS ET AMPOULES	Caissons étanches	Démantèlement et extrac ^o matières	OUI
METAUX	Benne 30 m ³	Fonderie	OUI
DIB	Benne 30 m ³	Enfouissement ISDND classe 2	NON
CARTONS/PAPIERS	Benne 30 m ³	Broyage et lavage	OUI
PILES	Caissons étanches	Demantèlement et extrac ^o matières	OUI
AMIANTE LIE	Benne 30 m ³ et big bag	Enfouissement installation autorisée	NON
CARTOUCHES NESPRESSO	Conteneur spécial étanche	Fondu	OUI
HUILE	Cuve enterrée	Pompage et traitement	OUI en partie
RADIOGRAPHIES	Box en cartons	Broyage et lavage extrac ^o matières	OUI
VETEMENTS/ Bennes CHAUSSURES	En conteneur	Friperie, ou industrie du BTP	OUI
PNEUS	Benne 30 m ³	Broyage et lavage	OUI
DEEE	Au sol	Démantèlement et extrac ^o matière	OUI

VII - Zoom sur la collecte de l'amiante lié à Liancourt Saint Pierre

Afin de répondre à une forte demande des usagers, pour améliorer le traitement des déchets du territoire, et de facto éviter que certains déchets ne soient déposés dans la nature, la Communauté de Communes a mis en place la collecte de l'amiante lié.

DISPOSITIONS TECHNIQUES

L'amiante lié est accepté uniquement sur le site de la déchèterie à LIANCOURT ST PIERRE.

Ce déchet est collecté 2 fois par an et ce, uniquement auprès des particuliers, avec la tenue d'un registre de traçabilité.

Ainsi, deux bennes d'une contenance de 15 m³ avec leur big-bag homologué, et les étiquettes autocollantes « AMIANTE », conformément au décret n° 96-1133 24 décembre 1996, sont déposées la veille de chaque collecte.

En 2021, les collectes d'avril étaient de 8,76 T et de 16,70 Tonnes.

Les jours de réception de l'amiante étant des samedis, la collecte de cette dernière a lieu le lundi (transfert vers le site de traitement).

Le transport est effectué par une société agréée, et donne lieu à un bordereau de suivi de déchets CERFA n° 11861*02 émis par la déchèterie à LIANCOURT-ST-PIERRE.

Le traitement a lieu dans une installation autorisée.



LE TRANSFERT DU TRAITEMENT DES OM et des OS au 1^{er} décembre 2021 au SMDO



Suite à l'ouverture des plis pour les marchés de traitement de l'ensemble des déchets de la Collectivité une étude a été effectuée afin d'étudier les prix de traitement proposés par le SMDO (syndicat mixte du département de l'Oise).

L'ensemble des prestations liées à la gestion des déchèteries, au haut de quai (frais de personnel en charge de la gestion des rotations de bennes, de l'entretien des sites...), ainsi que tous les frais liés au bas de quai, à savoir (locations/rotations des bennes et traitement de ces dernières) ont aussi fait l'objet de la même étude.

La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) supportée pour le traitement des déchets ménagers résiduels, des DIB (issus des déchèteries), des encombrants, et des refus de tri pour un traitement par enfouissement est à ce jour de 30 €/tonne, et va progressivement augmenter ainsi :

- 40 €/ tonne en 2022
- 51 €/tonne en 2023
- 58 €/ tonne en 2024
- 65 €/tonne à partir de 2025



Les installations de traitement du SMDO ; centre de tri et Installation de valorisation énergétique > 0.65 supportent (uniquement pour l'UVE) une TGAP établie par la loi de finance de 2019 les montants suivants :

- 11 €/ tonne en 2022
- 12 €/tonne en 2023
- 14 €/ tonne en 2024
- 15 €/tonne à partir de 2025

Suite à cette étude, il a été acté la prise en charge à compter du 1^{er} décembre 2022 par le SMDO du :

- Traitement des déchets ménagers et des encombrants issus des collectes en porte à porte
- Traitement des déchets sélectifs et des refus de tri issus des collectes en porte à porte

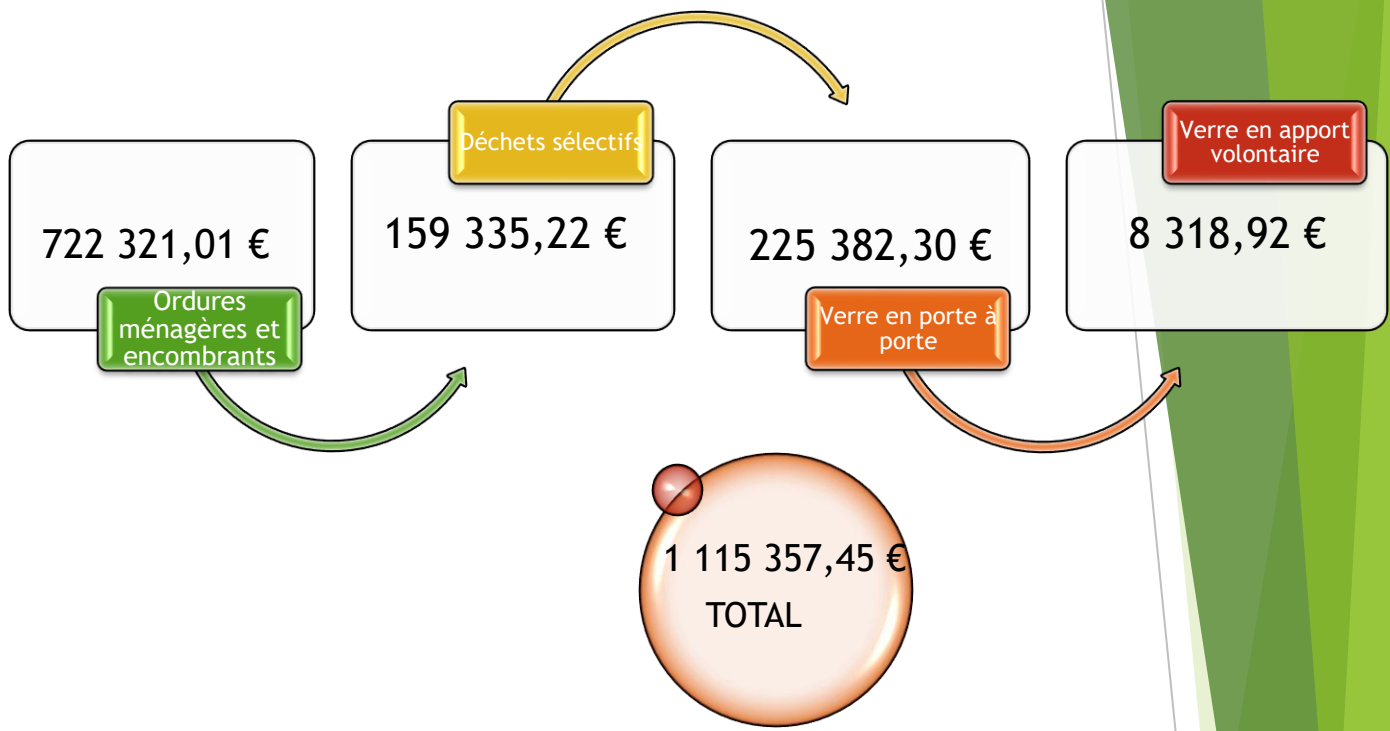
Ces déchets seront déposés par le collecteur SEPUR à BAILLEUL/THERAIN sur un quai de transfert géré par VEOLIA, avant leur prise en charge par le SMDO pour leur traitement.

A compter du 1^{er} juillet 2022 la compétence traitement de la Collectivité , comprenant tous les marchés, les matériels, les salariés (hauts de quai), les actifs et passifs de cette compétence seront transférés au SMDO.

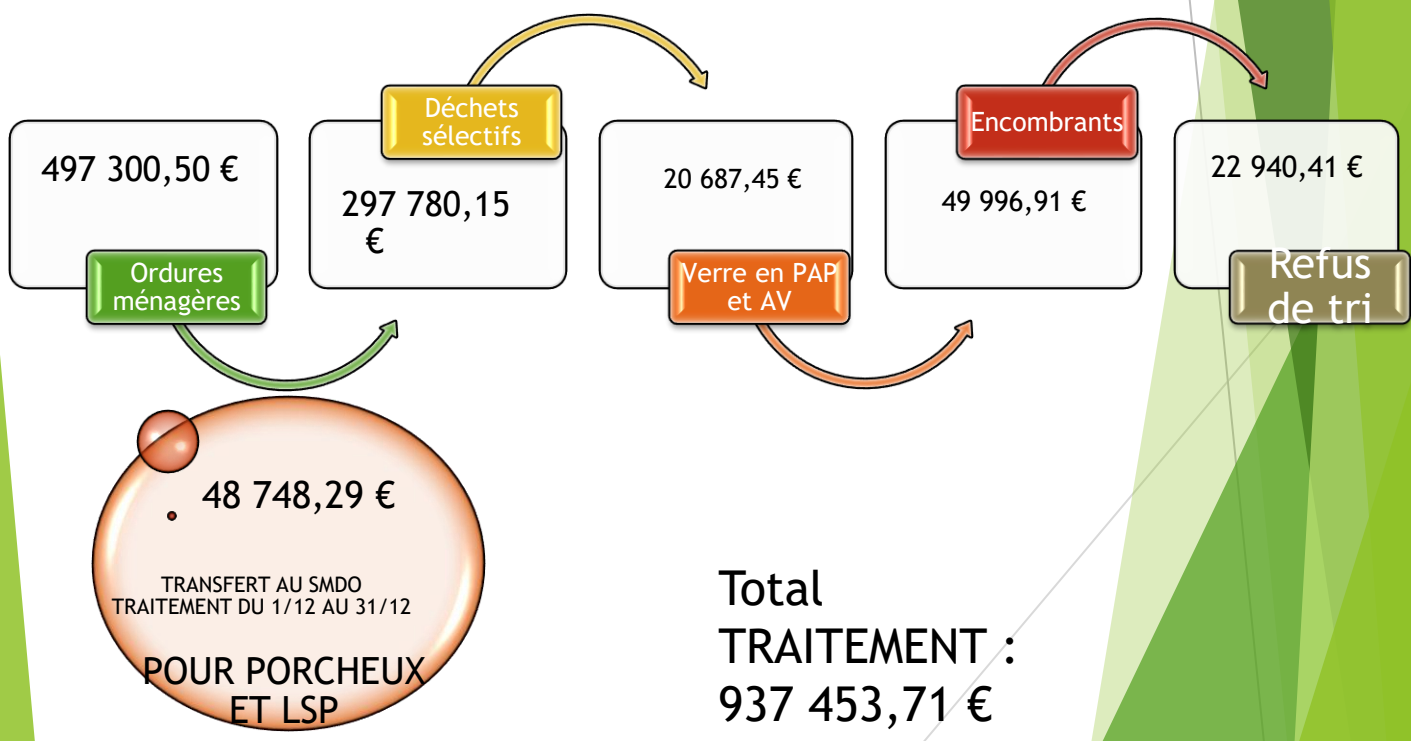
LES COUTS LIES AU SERVICE



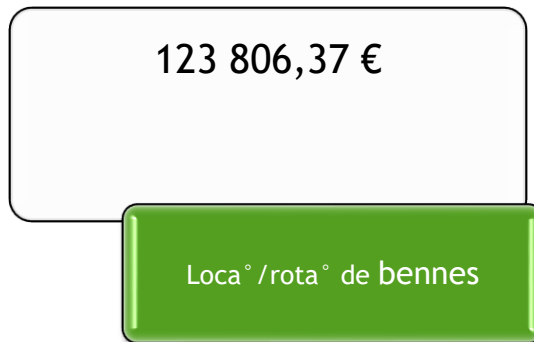
I - Les coûts des collectes en porte à porte



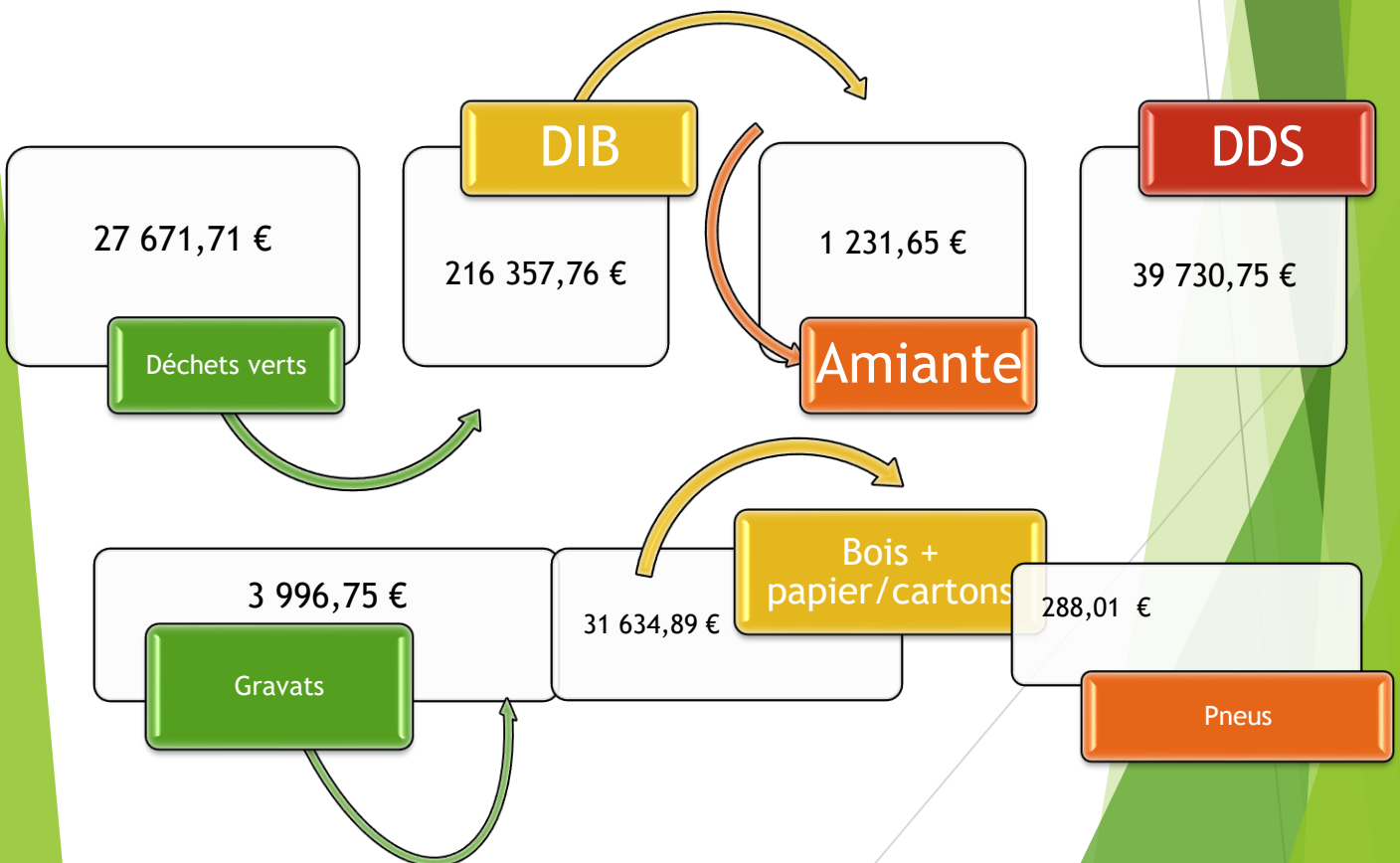
II - Les coûts du traitement des collectes



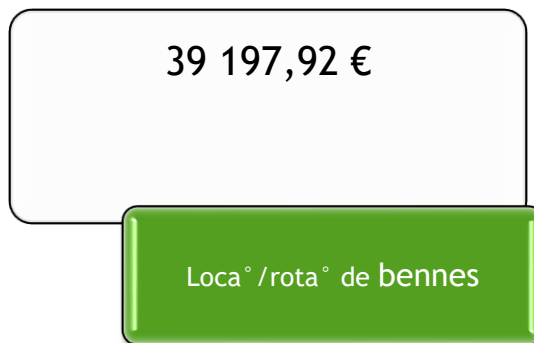
III - Les coûts des locations et rotations des bennes à Liancourt-Saint-Pierre



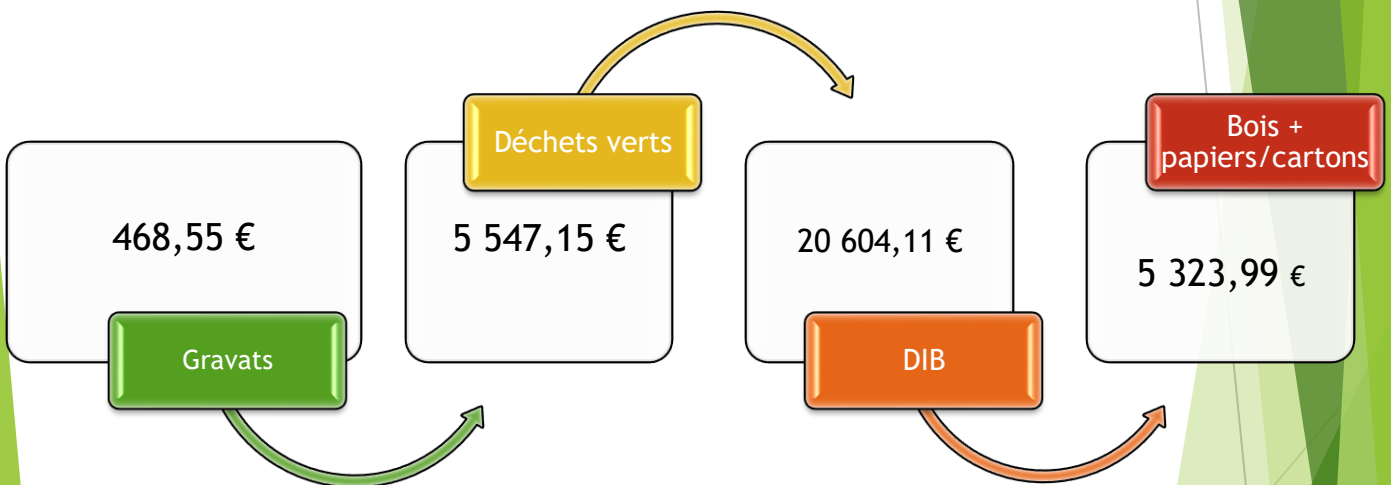
IV - Les coûts de traitement des déchets issus de Liancourt-Saint Pierre



III - COUTS DES LOCATIONS ET ROTATIONS DE BENNES A PORCHEUX



V - Les coûts de traitement des déchets issus de Porcheux



VI - Coûts liés au partenariat avec le SYGOM pour l'accès à la déchèterie à Gisors

Ce partenariat permet aux communes de BOURY EN VEXIN, COURCELLES LES GISORS, ERAGNY SUR EPTE, CHAMBORS et TRIE CHÂTEAU de se rendre à la déchèterie à Gisors

Partenariat pour l'accès aux 5 communes

85 575 €

VII - Autres coûts liés au fonctionnement du service



Les salaires des 3 gardiens

145 329,95 €

Frais d'exploitation

95 524,36 €

Investissements

4 088,09 €

Amortissements

48 814 €



293 756,40 €
TOTAL

VIII - LES RECETTES

RECETTES DECHETERIE

Revalorisation des matières

38 189,94 €

Accès aux déchèteries

54 553 €

Apports payants

2 378 €

RECETTES POINT PROPRE

Revalorisation des matières

4 621,42 €

Apports payants

15 €

TEOM

Recettes fiscales

2 343 878 €

CITEO

Soutien au tri

202 181,52 €

OCA D3E

Soutien au tri

10 241,22 €

ECO DDS

Soutien valorisation

1 334 €

Revalorisation

Soutien autres matières

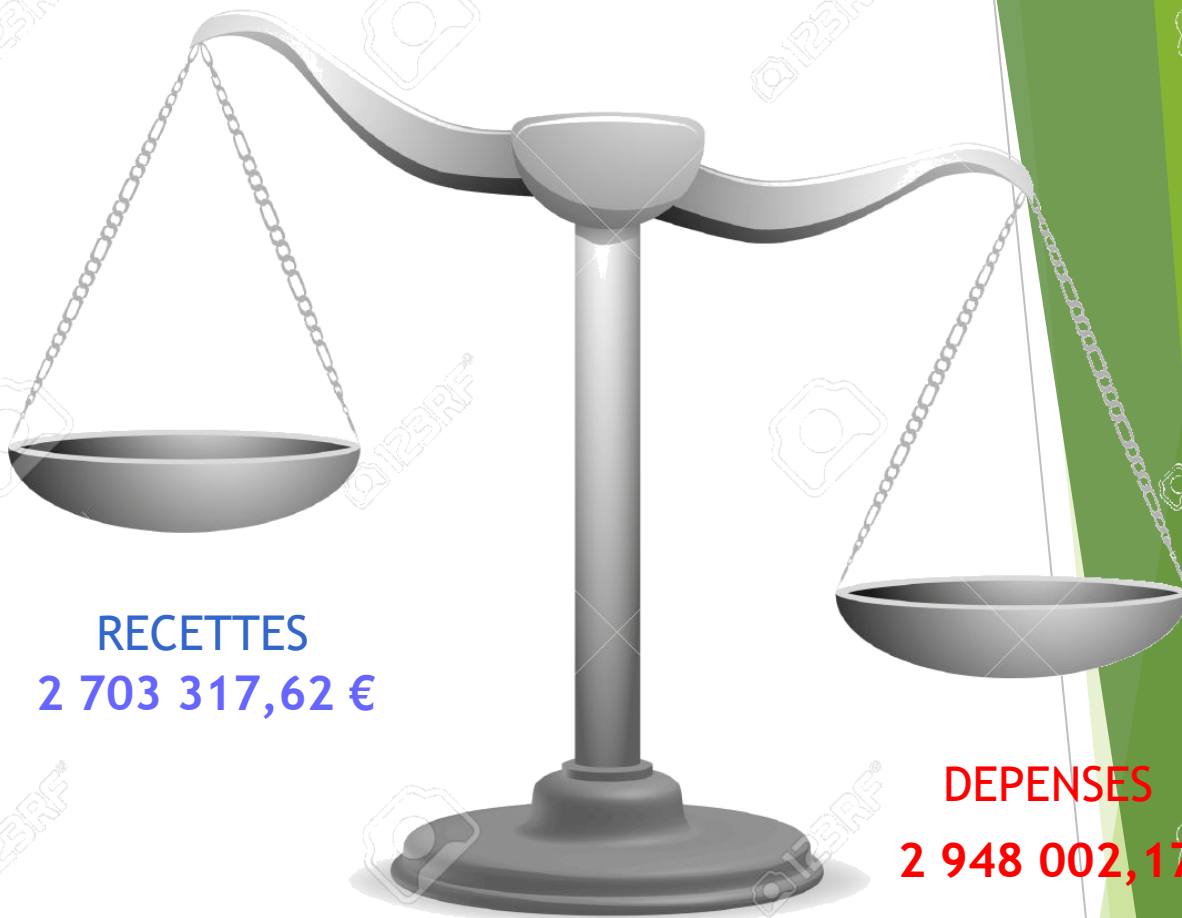
122 202,29 €

Verre

Revente de la matière

18 844,17€

VIII - TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES



RECETTES
2 703 317,62 €

DEPENSES
2 948 002,17 €



- 244 684,55 €

III - les actions de communication

La Communauté de Communes poursuit ses actions de communication en direction des scolaires.

En effet, les enfants peuvent découvrir :

- Le spectacle de la « fée recyclage » pour les petits de maternelle.
- A partir du CE1 jusqu'au CM2 les enfants sont initiés à l'histoire des poubelles, les différents modes de collecte, de traitements, la nécessité de trier nos déchets...
- Ils peuvent aussi réaliser du papier recyclé avec l'aide du technicien de la Communauté de Communes, et du matériel mis à leur disposition.
- Pour les collégiens, la formation sur les déchets porte sur la même thématique que pour les primaires, mais sont présentées en sus des notions sur le développement durable.



La communication c'est aussi :

- La réalisation du calendrier de collecte
- Les articles du VEXINFO
- La signalétique de la déchèterie et du point propre
- La mise à disposition des guides du tri, des autocollants stop pub...
- Les visites guidées de la déchèterie, du centre de stockage et du centre de tri,



0800 310 409



GLOSSAIRE



Glossaire

- DEEE : Déchets électriques, électroniques et d'équipement - Appareils à courant électrique, tel que micro-ondes, réfrigérateurs...
- DIB : Déchet industriel banal - « Tout venant »
- DDS : Déchets dangereux spécifiques - Pots de peintures, solvants, phytosanitaires...
- ISDND : Centre de stockage des déchets non dangereux - « Décharge »
- JRM : Journaux, revues et magazines
- GEMF : Gros électro ménager froid
- GEM HF : Gros électroménager hors froid
- LSP : Liancourt St Pierre - Lieu où se trouve la déchèterie
- OMR : Ordures ménagères résiduelles (ce qui reste hormis le tri sélectif)
- PAP : Porte à porte - Le camion de collecte vient directement collecter devant les habitations/entreprises...
- PET Clair et Foncé : Polytérephtalate d'Éthylène - Bouteilles en plastique transparentes (clair ou de couleur)
- PEHD : Polyéthylène haute densité - Bouteilles en plastique opaques
- PCC : Papier/cartons complexés - tels que briques alimentaires
- PCNC : Papier/cartons non complexés - tels que les emballages en carton
- PPP : Point propre à Porcheux
- PAM : Petit électroménager en mélange
- TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères